



202462
mairie

**Arrêté portant modification
de la durée hebdomadaire de travail
diminution de 10%
Madame SABOULARD Louissette**

**STATION THERMALE
CLASSEE**

Madame le Maire de Barbazan,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération en date du 27/11/2004 créant l'emploi d'agent administratif à temps complet,
Vu la délibération du 28/11/2024 modifiant la durée hebdomadaire de temps de travail,

Arrête

Article 1

À compter du 1^{er} janvier 2025, Madame SABOULARD Louissette, adjoint administratif, effectuera une durée hebdomadaire de travail de 32 heures. (Soit 92% de la durée hebdomadaire d'un poste à temps complet dans la collectivité).

Article 2

Madame SABOULARD Louissette percevra la rémunération afférente à son grade et à son échelon au prorata de 32/35ème

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à Barbazan, le 2 décembre 2024

Madame le Maire,

Notifié le : 20/12/2024

Michèle STRADERE

Signature :



Madame le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>